



PROCES-VERBAL de la réunion du comité syndical du lundi 11 décembre 2023 à 9h00

ETAIENT PRESENTS

ABERLENC Christian – Saint André le Puy
BERGER Pascal- Saint-André-Le-Puy
EYRAUD Catherine – Marclopt
JAY Christophe – Saint Laurent la Conche
LECLERCQ Gérard – Cuzieu
MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains
MEUNIER David - Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel-Marclopt
PERCET Serge- Montrond les Bains
RASCLE Jean-François – Cuzieu
ROCHETTE Georges - Montrond les Bains

Absents excusés

ACHARD Jean - Saint-André-Le-Puy
GRANJON Vincent – Cuzieu
LAFFONT Jacques – Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier - Rivas
PHILIPPE Marie France – Rivas
PICARD Christian – Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

RASCLE Jean-François

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres du Comité syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 25 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

En l'absence de Monsieur le Président Jacques LAFFONT, le Vice-Président du SIVAP Monsieur Serge PERCET est désigné Président de la séance.

1/ 23-12-01- Approbation de la répartition des charges de fonctionnement de l'exercice 2023 du service de l'Eau au service de l'Assainissement.

M. le Vice-Président explique que, conformément aux statuts du SIVAP, il convient de répartir les charges de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante : 1/3 prises en charge par le service de l'Eau et 2/3 par celui de l'Assainissement.

Monsieur le Président présente la répartition des charges afférentes à chaque budget comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HT
Année 2023 - Eau et Assainissement

	Articles	Nature des dépenses	Réalisations HT 2023 EAU	Ventilation Eau 1/3	Ventilation Assainissement 2/3
Charges Générales	6061	Electricité + eau SIVAP	3 193.88 €	1 064.63 €	2 129.25 €
	6063	Fournitures d'entretien	136.03 €	45.34 €	90.69 €
	6064	Fournitures administratives	892.18 €	297.39 €	594.79 €
	6066	Carburants	1 527.79 €	509.26 €	1 018.53 €
	6122	Crédit bail mobilier (Location Photocop+C3)	3 689.40 €	1 229.80 €	2 459.60 €
	6135	Locations mobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	6137	Redevances, servitude (Yxime)	3 102.49 €	1 034.16 €	2 068.33 €
	614	charges locatives co-propri	572.91 €	190.97 €	381.94 €
	61528	Entretien réparations autres biens immo		0.00 €	0.00 €
	61551	Entretien matériel roulant	599.15 €	199.72 €	399.43 €
	61558	Autres biens mobiliers	295.68 €	98.56 €	197.12 €
	6156	Maintenance Mat. Info	4 398.81 €	1 466.27 €	2 932.54 €
	6161	Multirisques	1 171.35 €	390.45 €	780.90 €
	6168	Autres primes assurances	6 431.90 €	2 143.97 €	4 287.93 €
	618	Divers (shred-it)	260.13 €	86.71 €	173.42 €
	6226	Honoraires (note juridique)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	6228	Divers rémunération(honoraires IRH)	9 800.00 €	3 266.67 €	6 533.33 €
	6236	Catalogues et imprimés	429.37 €	143.12 €	286.25 €
	6238	Divers		0.00 €	0.00 €
	6256	Mission	63.32 €	21.11 €	42.21 €
	6257	Réceptions	524.33 €	174.78 €	349.55 €
	6261	Frais d'affranchissement postaux	99.00 €	33.00 €	66.00 €
	6262	Frais de télécommunications	2 834.15 €	944.72 €	1 889.43 €
	627	Services bancaire (frais de dossier LT)	1 000.00 €	333.33 €	666.67 €
6281	Concours divers (PST, SIEL)	503.10 €	167.70 €	335.40 €	
6283	Frais nettoyage locaux	5 330.14 €	1 776.71 €	3 553.43 €	
63512	Taxes foncières	7 938.00 €	2 646.00 €	5 292.00 €	
		SOUS TOTAL CHARGES GENERALES	54 793.11 €	18 264.37 €	36 528.74 €
Charges du personnel	6336	Cotisation CNFPT-CDG	463.28 €	154.43 €	308.85 €
	6218	Autres personnels extérieurs	11 516.18 €	3 838.73 €	7 677.45 €
	6333	Formation professionnelle (BERGER LEVRAUL)	1 132.50 €	377.50 €	755.00 €
	6411	Rémunération du personnel	70 535.28 €	23 511.76 €	47 023.52 €
	6451	URSSAF	25 112.84 €	8 370.95 €	16 741.89 €
	6453	Caisses de retraites	22 487.60 €	7 495.87 €	14 991.73 €
	6475	Médecine du travail	192.00 €	64.00 €	128.00 €
		SOUS TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	131 439.68 €	43 813.23 €	87 626.45 €
autres char	6531	Indemnités élus	15 214.56 €	5 071.52 €	10 143.04 €
	6518	Redevance pour logiciels	1 655.16 €	551.72 €	1 103.44 €
	658	charges diverses (prélèvement à la source)	1.00 €	0.33 €	0.67 €
		SOUS TOTAL AUTRES CHARGES	16 870.72 €	5 623.24 €	11 246.48 €
charg	6615	Intérêt Ligne de trésorerie	7 201.98 €	2 400.66 €	4 801.32 €
		SOUS TOTAL charges financières	7 201.98 €	2 400.66 €	4 801.32 €
		TOTAL GENERAL	210 305.49 €	70 101.50 €	140 202.99 €

Oui et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☀ Approuvent la répartition des charges de fonctionnement de l'année 2023, soit 1/3 pour le service de l'eau et 2/3 pour le service de l'assainissement, telle que défini ci-dessus,
- ☀ Demandent à M. le Vice-Président de bien vouloir procéder à cette répartition conformément aux dispositions comptables prévues.

2/ 23-12-02 AUTORISATION DE RECRUTER UN CHARGE DE MISSION POUR MENER A BIEN LE PROGRAMME D'ACTION SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES DU SIVAP

M le Vice-Président rappelle au bureau syndical que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Il énonce la convention de partenariat entre le SIMA COISE et le SIVAP dans le cadre de l'animation du captage Grenelle des Puits qui prend fin au 31 décembre 2023.

M le Vice-Président explique que le SIVAP doit recruter un animateur afin de mener à bien le programme d'action sur les captages prioritaires du syndicat. Cet animateur aura la charge de contribuer à l'élaboration, de lancer, d'organiser, de suivre, d'accompagner la mise en œuvre du programme d'action sur les captages prioritaires du SIVAP. Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Il propose de créer un emploi non permanent dans le grade de technicien, catégorie B pour une durée de 3 ans et pour une durée hebdomadaire de service de 35h à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2026, sur un contrat de projet.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

M le Vice-Président soumet aux élus du comité syndical de mettre en place un comité de recrutement pour mener à bien l'entretien de ce chargé de mission. M LAFFONT Jacques, M RASCLE Jean-Francois, Mme EYRAUD Catherine, M JAY Christophe sont désignés membres du comité de recrutement.

Oùï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Décident de recruter un contrat de projet sur le grade de technicien pour effectuer les missions d'animateur sur les captages Grenelle pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien le programme d'action sur les captages prioritaires du syndicat, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h, dès que possible pour une durée de 3 ans,
- ✿ Indiquent que l'agent sera recruté sur le grade de technicien, catégorie B et que sa rémunération sera déterminée en en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- ✿ Précisent qu'un régime indemnitaire pourra lui être attribué selon les modalités définies par la délibération et selon la décision de l'autorité territoriale,
- ✿ Disent que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget eau à compter de l'exercice 2024,
- ✿ Adoptent le tableau des effectifs de la collectivité tel que présenté ci-dessus,
- ✿ Désignent M Jacques LAFFONT, M RASCLE Jean-Francois, Mme EYRAUD Catherine, M JAY Christophe comme membres du comité de recrutement,

3/ 23-12-03 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REUTILISATION DES EAUX TRAITEES ISSUES DE LA STATION INTERCOMMUNAL DU VAL D'ANZIEUX PLANCIEUX- AUTORISER LA COMMUNE DE MONTROND LES BAINS A REALISER CETTE ETUDE ET A ACCEDER AUX INSTALLATIONS DU SIVAP

Monsieur le Vice-Président explique que la commune de Montrond les Bains souhaite réaliser une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux traitées issues de la Station Intercommunal du Val d'Anzieux Plancieux.

Ouï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☀ Autorisent la commune de Montrond les Bains et son bureau d'étude à lancer une étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux traitées issues de la Station Intercommunal du Val d'Anzieux Plancieux ainsi que d'accéder aux installations du SIVAP,
- ☀ Disent que le SIVAP communiquera à la commune de Montrond les Bains et à son bureau d'études les données techniques nécessaires à la réalisation de cette étude.

4/ 23-12-04- Service de l'eau : Décision comptable modificative n°3

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2023 du service l'eau.

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
66111 intérêt prêt	+ 8 500.00 €	757 redevance fermiers (participation suivi DSP)	+ 600.00 €
66112 ICNE	+ 9 500.00 €	7718 Autres produits exceptionnels	+ 5 600.00 €
605 Achat d'eau	-7 500.00 €	778 Autres prod exceptionnels	+ 800.00 €
6218 Autres personnel extérieur (DGS)	-10 000.00 €		
6137 Redevance droit de passage	-1 300.00 €		
61528 entretien réparations	-500.00 €		
6156- Maintenance	-1 500.00 €		
6228 honoraires	-6 500.00 €		
6742- subvention exceptionnelle d'équipement	16 300.00 €		
Total Dépenses Décision modificative n°3	7 000.00 €	Total Recettes Décision Modificative n°3	7 000.00 €
Vote BP 2023 Section de fonctionnement	1 039 900.00 €	Vote BP 2023	1 039 900.00 €
BP 2023 Section de fonctionnement +DM N°1+2+3	1 046 900.00 €	BP 2023+ DM 1+2+3	1 046 900.00 €
Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
2315-9840- Travaux Etandex rehab des ouvrages	+ 21 000.00 €	45829923 Remboursement cana SIEMLY	+ 22 000.00 €
2315-9905 Marclopt travaux	+ 40 000.00 €		
2315-9922 SLLC Thoranche	+ 8 000.00 €		
45819923- travaux SIEMLY partie SIEA	+ 22 000.00 €		
2031/9931 Etude syprofors	+ 4 000.00 €		
2315/9895 SALP Rte de Cyr	-73 000.00 €		
Total Dépenses Décision modificative n°3	22 000.00 €	Total Recettes Décision modificative n°3	22 000.00 €
Vote BP 2023 Section d'investissement + DM 1+2	4 625 980.00 €	Vote BP 2023 + DM 1+2	4 625 980.00 €
Section d'investissement -DM n°1+2+3+BP 2023	4 647 980.00 €	DM n°1 +2+3+BP 2023	4 647 980.00 €

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical par :

- ☀ Approuvent la décision modificative comptable n° 3 pour le Service de l'eau comme énoncée ci-dessus.

5/ 23-12-05- Service de l'assainissement : Décision comptable modificative n°2

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2023 du service l'assainissement.

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
61528 Entretien réparation autres biens immo	+ 5 000.00 €	70611- Redevance assainissement collectif	+ 8 500.00 €
6228 Divers	+ 1 500.00 €		
6226 Honoraires	+ 2 000.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°2</i>	8 500.00 €	<i>Total Recettes Décision Modificative n°2</i>	8 500.00 €
Vote BP 2023 +DM 1 Section de fonctionnement	1 776 405.00 €	Vote BP 2023+DM 1	1 776 405.00 €
BP 2023 Section de fonctionnement +DM N°1+2	1 784 905.00 €	BP 2023+ DM 1+2	1 784 905.00 €

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
2315-9949 travaux rue geysier	+ 5 000.00 €		
45819973 travaux EP SLLC Thoranche	+3 000.00 €		
2031-9913 diag asst	-8 000.00 €		
OPERATIONS D'ORDRE (chap 041)			
2315-remboursement avance CZU	+ 25 000.00 €	238 remboursement avance CZU	+ 25 000.00 €
<i>Total Dépenses Décision modificative n°2</i>	<i>25 000.00 €</i>	<i>Total Recettes Décision modificative n°2</i>	<i>25 000.00 €</i>
Vote BP 2023 Section d'investissement+DM1	4 324 861.00 €	Vote BP 2023+ DM1	4 324 861.00 €
Section d'investissement -DM n°1+BP 2023+DM 2	4 349 861.00 €	DM n°1+ BP 2023+DM 2	4 349 861.00 €

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☀ Approuvent la décision modificative comptable n° 2 pour le Service de l'assainissement comme énoncée ci-dessus.

6. PLANNING DES REUNIONS DU 1ER SEMESTRE 2024

Il est proposé les dates suivantes pour les prochaines séances 2024 des bureaux et comités :

Bureau Syndical :- Lundi 12 février
- Lundi 18 mars

Comité Syndical : - Lundi 15 janvier
- Lundi 4 mars
- Lundi 25 mars

La séance est levée à 10h00.

Le Président

M LAFFONT Jacques

Le secrétaire de séance

Jean-François RASCLE

